



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : [ffrancquembergue@yonne.fff.fr](mailto:ffrancquembergue@yonne.fff.fr)

## COMITÉ DE DIRECTION

PV71 CD9

### **PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football**

**25/10/2022**

**Présidence** : M. CAILLIET Christophe

**Présents**, Mmes BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick.

**Excusés** : Mmes BOLLEA Catherine, CHERY-FLOCH Christine, MM BARRET Claude, PLEUX Cédric, TRINQUESSE Jean Louis

**Invités** : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), SAUVAGE Arnaud (Co-Président de la Commission Technique), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

**Début de séance** : 19h15

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance

#### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Catherine MIOT, ancienne trésorière du District de l'Yonne de Football.

#### Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

### **1. Adoption des Procès-verbaux**

- Adoption du PV 30 CD5 du Comité de Direction du 1<sup>er</sup> septembre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 33 CD6 du bureau du Comité de Direction du 08 septembre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 40 CD7 du bureau du Comité de Direction du 10 octobre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

- Adoption du PV 67 CD8 du bureau du Comité de Direction du 24 octobre 2022 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2. Communication du Président**

En préambule le Président et le Comité de Direction adressent leurs sincères félicitations :

- aux clubs du FC Sens et Avallon FCO pour leur parcours jusqu'au 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.
- A l'ensemble des candidats ayant réussi l'épreuve théorique de la FIA, ainsi qu'à l'équipe des formateurs (100% de réussite à l'examen).

### **a) Soirée découverte Foot Loisirs des Bénévoles et Partenaires du District**

Le Président fait un retour aux membres du Comité de Direction sur la soirée découverte foot loisirs des bénévoles et partenaires du district qui a eu le 23 septembre dernier à Appoigny.

### **b) Informations relatives aux ressources humaines**

Le Président informe le Comité de Direction :

- Avoir reçu une candidature pour le service civique qui n'a pas été retenue.
- des entretiens annuels avec les secrétaires qui se dérouleront le 21 novembre prochain.

### **c) Licenciés 2022/2023**

Il y a 9712 licenciés au 22 octobre contre 9423 licenciés la saison dernière. Il y a une progression de 3.07 % par rapport à la saison dernière, date à date. A noter :

- Augmentation chez les féminines, foot animation masculin et animateurs
- Diminution chez les seniors, futsal et loisirs

### **d) Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté**

Le Président fait un retour sur l'Assemblée Générale de la Ligue qui a eu lieu ce samedi 22 octobre à Dijon.

### **e) Contrats d'objectifs clubs**

Pour la saison 2022/2023, le Comité de Direction a validé les Contrats d'objectifs ci-dessous lors de sa réunion du 7 juin 2022 :

Le Comité de Direction insiste sur le volet FORMATION lié à ces contrats d'objectifs et invite les clubs à s'inscrire aux formations qu'ils peuvent retrouver sur le site de la LIGUE :

<https://lbfc.fff.fr/simple/le-guide-de-formation-2022-2023-est-disponible/>

### **Nouveaux contrats d'objectifs DYF – clubs 2022/2023 :**

- Enregistrement des licences 2022/2023 sur les mois de juin et juillet 2022

- ⇒ crédit de 5 € par licence
  - Un licencié du club suit le module U7
- ⇒ crédit de 7 € (droit sur licence District) pour tous les licenciés U6/U7 du club
  - Un licencié du club suit le module U9
- ⇒ crédit de 7 € (droit sur licence District) pour tous les licenciés U8/U9 du club
  - Progression de 10% du nombre de licenciés
- ⇒ bon d'achat Auxerre Sports de 500 €
  - Formations

Conditions :

1. être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football
2. se former auprès de l'IR2F de notre Ligue
3. encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB

- ⇒ crédit du reste à charge des clubs pour les formations de dirigeants et jeunes arbitres (nés en 2005 et après)
- ⇒ crédit de 40 € par module et par éducateur (maximum : 2 x 40 €)
  - Créations d'équipes Féminines Jeunes
- ⇒ crédit de 300 € + bon d'achat Auxerre Sports de 500 €
  - Arbitrage
- ⇒ Accompagnateur sur les 2 premières saisons d'arbitrage (réfèrent / arbitre / ex-arbitre / dirigeant du club) : 0.446 € / km + 30 € par match
- ⇒ Réfèrent Arbitrage club : accueil au sein du club d'une action de promotion de l'arbitrage : 50 € / réfèrent (1 x par saison)

#### **f) Footclubs**

Les membres du Comité de Direction constatent que les données des clubs sur FOOTCLUBS ne sont pas à jour ou incomplètes ([Annexe 1 : listing des éducateurs](#)). Un tutoriel vidéo sera envoyé aux clubs pour les aider dans cette démarche et ces derniers auront pour obligation de compléter ces données sous quinze jours, soit le 10 novembre 2022.

#### **g) PPF et formations**

Etienne THOMAS présente les actions de PPF et de formation qui se sont déroulées depuis le début de saison, ainsi que celles à venir.

#### **h) Plan développement futsal**

Le Président présente au Comité de Direction la proposition de la Direction Technique Nationale et la Ligue de Football Amateur d'une action nationale pour les U6/U9 : « Le Noël du Futsal ». Sous forme de plateaux organisés par les Districts sur la période de décembre 2022 ; l'objet principal de cet évènement est de promouvoir la pratique de façon ludique et de la rendre accessible aux plus jeunes. Si l'organisation envisagée est une belle initiative de promotion de la pratique, le Comité de Direction regrette l'absence d'anticipation de la DTN pour les territoires carencés en créneaux horaires pour la pratique Futsal.

#### **i) Demande du District de la Nièvre de Football**

Le District de la Nièvre nous demande la possibilité d'intégrer le club de l'US COSNE sur LOIRE à notre championnat Futsal. Le Comité de Direction accepte cette demande et missionne Bruno BILLOTTE pour prendre attache avec la commission technique de la Nièvre et le club de l'US COSNE sur LOIRE. Ce dernier pourrait être intégré dès le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Nationale (17/11) et il pourra participer à la Coupe Départementale en décembre avant les matchs de seconde phase championnat en janvier.

#### **j) Stratégie de communication**

Le Président présente au Comité de Direction le projet retenu de la nouvelle chartre graphique. Celle-ci est validée à l'unanimité et sera présentée aux clubs lors de l'AG du 10 novembre prochain.

### **3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

#### **a) Les clubs non en règle financièrement**

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

#### **b) Présentation des comptes 2021/2022**

Présentation des éléments financiers relatifs à la saison 2021-2022.

Au vu des éléments présentés, il résulte que le compte de résultat pour l'exercice 2021-2022 est positif de 8 925 €.

A l'issue de la présentation, les membres du Comité de Direction échangent sur les comptes 2021-2022.

A l'issue, le Comité de Direction arrête à l'unanimité les comptes pour la saison 2021-2022 (Dominique AMARAL, en tant que Trésorier, ne prenant pas part au vote)

#### **c) Suivi du Budget**

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget 2022/2023.

A noter que le Budget Prévisionnel a été arrêté à l'unanimité lors du Comité de Direction du 1<sup>er</sup> septembre 2022, budget équilibré à hauteur de 391 000 €.

Ce budget sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le 10 novembre 2022.

**d) Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA**

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

**e) Amendes**

Mail du club d'AILLANT : à la vue des éléments fournis par le club, le Comité de Direction annule l'amende infligée (relative à l'absence à l'AG des arbitres) et demande au secrétariat en charge de la comptabilité de créditer le compte d'AILLANT de la somme de 80 €.

**f) Divers**

Le Trésorier informe le Comité de Direction d'une correspondance de la section sportive, filière arbitrage du lycée Fourier.

Une réponse sera apportée à Alexandre PERREAU-NIEL, responsable de la section.

#### **4. Rapport des commissions**

**a) Commission Sportive**

Après un large échange avec les membres du Comité de Direction, le Président et la Secrétaire Générale sont mandatés pour rencontrer dès ce mercredi 26 octobre les membres de la commission sportive afin de rappeler l'organisation des réunions et les procédures de reports votés par le Comité de Direction, dans une volonté clairement exprimée de clarification et de service aux clubs.

**b) Désignations des arbitres**

Stéphane MOREL rappelle aux clubs et aux arbitres que dans le cadre d'un match reporté ou annulé tardivement, il est souhaitable que les clubs et arbitres l'informent afin qu'il puisse proposer une nouvelle désignation sur les matchs non-couverts et permettre aux arbitres d'effectuer leur nombre de matchs prévus.

Concernant les accompagnements des arbitres (*Contrats d'Objectifs DYF : accompagnateur sur les 2 premières saisons d'arbitrage (réfèrent / arbitre / ex-arbitre / dirigeant du club) : 0.446 € / km + 30 € par match*), il est rappelé que lesdits accompagnateurs doivent être mentionnés dans les observations d'après-match avec leur n° de licence.

**c) Commission Valorisation du bénévolat**

La secrétaire générale en ce début de saison fait un point d'étape. Il est demandé pour le prochain Comité de Direction aux différents présidents de commissions de rendre leur synthèse à la secrétaire générale dans les meilleurs délais pour la période du 1<sup>er</sup> juillet à ce jour.

## **5. Assemblée Générale 2022**

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football se tiendra le jeudi 10 novembre au « 89 » à Auxerre.

Le Président informe le Comité de Direction du déroulement et des missions de chacun.

Le Comité de Direction arrête l'ordre du jour suivant :

19h15 – 20h00 :

- Accueil et vérification des pouvoirs (3 bureaux de vote)

A partir de 20h00

- Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2021
- Présentation et adoption du rapport d'activités 2021/2022
- Rapport financier : Compte rendu financier au 30 juin 2022
- Rapport du cabinet ETC, expert-comptable, pour l'exercice 2021/2022
- Rapport du cabinet AUCAP, commissaire aux comptes, pour l'exercice 2021/2022
- Adoption du bilan et compte d'exploitation arrêtés au 30 juin 2022 et affectation du résultat
- Présentation et adoption du Budget Prévisionnel 2022/2023
- Modifications des Statuts (Assemblée Extraordinaire)
- Informations relatives au Statut de l'Arbitrage
- Examen des vœux des clubs
- Election des délégués de clubs pour l'Assemblée Générale de la Ligue
- Election des 2 nouveaux membres du Comité de Direction
- Allocutions et interventions des personnalités invitées (CDOS / LBFC / LFA / FFF / Conseil Départemental / État...)
- Mot de clôture du Président

La convocation sera envoyée aux clubs à l'issue du présent Comité de Direction, avec l'ensemble des éléments relatifs à cette Assemblée Générale.

### Étude des vœux du club du FC CHEVANNES

Concernant les vœux dont fait part le club, le Comité de Direction précise que ceux concernant la FMI et le statut de l'arbitrage sont du ressort de l'Assemblée Fédérale.

Concernant le vœu sur les horaires de matchs et ainsi rédigé :

« Le club du FC CHEVANNES propose que les matchs du dimanche se jouent à 11h lorsqu'il n'y a pas de match en lever rideau, sinon 10h et midi. Ceci, afin de pouvoir aller supporter notre club de cœur l'AJA... beaucoup de club ne jouent pas le jeu. »

Le Comité de Direction émet un avis défavorable concernant ce vœu pour les raisons suivantes :

- La programmation aléatoire des matchs de Ligue 1 (vendredi à 21h / samedi à 17h et 21h / dimanche à 13h, 15h, 17h et 20h45)
- La programmation des matchs féminins, régionaux jeunes et UFOLEP le dimanche matin.
- Cette mesure votée en Assemblée Générale ne pourrait être effective qu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain
- La procédure de report validée en Comité de Direction le 1<sup>er</sup> septembre dernier répond à cette demande ; la commission sportive valide avec l'accord des 2 clubs.

Ce vœu sera soumis au vote des clubs à l'Assemblée Générale du 10 novembre prochain.

## **6. Questions /Informations diverses**

Fermetures du District :

- le 31 octobre prochain
- du vendredi 23/12 au soir jusqu'au lundi 09/01 matin

### **Prochaine réunion du Comité de Direction**

Jeudi 22 décembre 2022

### **Séance levée à 22h20**

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET



**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET

